



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 1 / 0 2 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 0 5 / 0 3 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : F-093-25-C-0042

1 Intitulé du projet

Relocalisation temporaire du bâtiment des grossistes en fruits et légumes au sein même de l'emprise du Marché d'intérêt national d'Azur - Alimentaire pour libération des emprises nécessaires à la construction de la gare ferroviaire Nice Aéroport (projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 3 0 1 9 5 0 0 0 7 3

EPCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

ESTROSI

Christian

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a	Construction créant une surface de plancher supérieure à 10 000 m ² mais restant inférieure à 40 000 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation de la nouvelle gare Nice Aéroport (sous maîtrise d'ouvrage LNPCA) nécessite l'emprise du bâtiment appelé file Sud du MIN alimentaire.

La relocalisation des surfaces d'activité est envisagée plus au nord, toujours dans l'emprise du MIN, entre la file Nord et le MIN Viandes, sur un espace servant aujourd'hui de circulation et parkings (déjà imperméabilisé).

Pour relocaliser les activités, il est envisagé la construction de trois bâtiments temporaires démontables, en partie réfrigérés.

- Bâtiment A: 5 222 m² de surfaces bâties d'activités industrielles et commerciales alimentaires (aires d'approvisionnement, de stockage, de traitement, de préparation, d'exposition et de vente de denrées alimentaires végétales).

- Bâtiment B: 3 481 m² idem bâtiment A, incluant en sus une partie restaurant dénommé "Café du Marché".

A ces surfaces bâties, s'ajoutent des surfaces protégées par auvent ou poteaux + toile tendue (carreau des producteurs) + voies de circulation, pour une emprise totale de 15 444 m².

4.2 Objectifs du projet

Accueil temporaire (5 ans maximum) des activités du MIN alimentaire, avant le déménagement définitif du MIN de Nice sur le site de la Baronne à la Gaude à l'horizon 2030. Ce déménagement définitif ayant fait l'objet d'une enquête publique du 31/08 au 29/09/2020 et d'un avis n° 2019-2463 de l'autorité environnementale (MRAE).

Chaque bâtiment est cloisonné par cellule (géré par une entreprise). Chaque cellule est constituée :

- au rez de chaussée de chambres froides, d'un hall de conditionnement / stockage / préparation et expéditions.
- au r+1 : de bureaux et locaux sociaux (vestiaires, salle de pause).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Préalablement à la construction des bâtiments démontables qui viendront s'installer sur un vaste parking actuellement entièrement imperméabilisé, des travaux de création ou dévoiement de réseaux sont nécessaires pour les alimenter: AEP, EP, EU, électricité.

Pour des raisons de respect des échéances calendaires et du caractère temporaire des installations, des constructions modulaires préfabriquées démontables ont été retenues. Elles pourront être démontées et revendues en fin d'exploitation. L'option de location est également envisagée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation sera identique à l'exploitation actuelle du MIN.

Le démantèlement aura lieu en fin d'exploitation lors du déménagement définitif du MIN sur le site de la Baronne. Les constructions modulaires démontables pourront être revendues.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction de la gare Nice Aéroport (hors périmètre du présent projet) qui impose cette relocalisation temporaire du MIN a été déclaré d'utilité publique après étude d'impact dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur par arrêté inter-préfectoral du 13/10/2022. La gare est également dans la Zone d'aménagement concerté du Grand Arénas et au sein du Pôle d'échanges multimodal Nice Aéroport, projets qui ont également fait l'objet de l'avis délibéré de l'autorité environnementale n° 2023-28 adopté le 11/05/2023.

Le déménagement définitif du MIN à la Baronne (06 La Gaude) a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale n° 2019-2463 du 20/12/2019. La construction de la gare Nice Aéroport fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 16/09/2024.

Le projet de relocalisation temporaire est soumis à Permis de Construire. Un permis précaire sera a priori déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Bâtiment A - activités industrielles et commerciales (MIN Alimentaire - Fruits et Légumes) Bâtiment B - idem bâtiment A	5222 m ² (SU bâti) + 1200 m ² (aire extérieure couverte) 3481 m ² (SU bâti) + 759 m ² (aire extérieure couverte)
Voies de circulation	3184 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 61 Voie : Avenue V. Giscard d'Estaing

Lieu-dit : ex- route de Grenoble

Localité : NICE

Code postal : 0 6 2 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur - zone UPa

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude est de type 2, "Le Var et ses principaux affluents" (code 930020162), situé à environ 680m de la zone du MIN à bâtir.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Nice (code officiel géographique : 06088).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Nice Côte d'Azur modifié par arrêté du 24 décembre 2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le MIN se situe à environ 680m de la zone humide "Fleuve le Var", code 06CEN074.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de prévention des risques inondation de la basse vallée du Var - Plan de prévention des risques de séisme - Plan de prévention des risques incendie de forêt - Plan de prévention des risques mouvement de terrain
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du MIN se situe à proximité (rayon de 500m) de 3 anciens sites industriels et activités de service (en arrêt).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du MIN se situe à proximité de la Vallée du Var, sous la "Directive Oiseaux" (PAC25).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site anthropisé et imperméabilisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 de la Basse Vallée du Var (FR9312025) située à 600 mètres. Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances, les travaux ne sont pas en contact direct avec le milieu concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques				Canalisation de transport de matières dangereuses : gaz naturel. Cette canalisation va être déviée par GRT Gaz.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (PPRi Basse Vallée du Var) : fort Risque de submersion marine : modéré Risque de séisme : modéré Risque incendie de forêt : inconnu sur la zone Risque mouvement de terrain : inconnu sur la zone Risque de retrait gonflement des argiles : modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier engendrera des déplacements routiers sur le site de MIN. Ils concernent également les déplacements des engins de chantier sur la voie publique en dehors des heures de pointe (9h30-16h30). Pour la phase exploitation, le trafic sera identique au trafic actuel.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement, des nuisances sont à prévoir mais la réglementation sera respectée selon les normes. Les travaux seront diurnes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Identiques à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Identiques à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Identiques à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identiques à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures préventives seront mises en place afin d'éviter que les eaux de ruissellement du chantier ne s'écoulent dans le Var et/ou dans la mer. Un plan de gestion des eaux de ruissellement sera établi
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de construction pourront être revalorisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet concerne uniquement le transfert sur site a quelques mètres d'activités existantes, sur une parcelle déjà imperméabilisée, servant à l'activité du MIN.
 Le bâtiment actuel sera démoli par l'EPA Plaine du Var dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Grand Arenas, en vue de libérer les terrains pour la construction de la gare Nice Aéroport au titre du projet de Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur (LNPCA), l'étude d'impact du projet LNPCA (cf. dossier DUP, arrêté inter-prefectoral du 13/10/2022) et de la gare Nice Aéroport prend bien en considération la démolition de bâtiments de l'actuel MIN, tout comme l'étude d'impact de la ZAC Grand Arenas (avis AE n°2023-28 adopte le 11/05/2023).
 Le déménagement définitif du MIN sur le site de la Baronne (La Gaude) a lui-même fait l'objet d'une étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Alors que l'activité principale du MIN se déroule de nuit, les travaux de construction auront lieu de jour pour éviter au maximum la coactivité. Les nouveaux bâtiments offriront des garanties de sécurité des biens et des personnes supérieures à l'état existant vis-à-vis du risque inondation.

Mesures d'évitement : Les voies de circulations seront nettoyées quotidiennement et les engins de chantier circuleront sur la voie publique en dehors des heures de pointe (9h30-16h30), toutes les voies resteront circulables. Les travaux seront diurnes et les engins de chantier seront aux normes en vigueur concernant la pollution sonore. Des mesures préventives seront mise en place pour éviter que les eaux de ruissellement du chantier ne s'écoulent dans le Var et/ou en mer. Un plan de gestion des rejets accidentels sera établi et un kit antipollution sera à disposition. L'ensemble des matériaux et des produits techniques utilisés pour les nouveaux ouvrages seront conformes à la directive REACH et respectueux de l'environnement.

Mesure de réduction : les déchets de constructions (béton, métaux) seront revalorisés.

Mesure de compensation : aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire au regard des travaux et des impacts sur les milieux naturels.

Mesure d'accompagnement : une sensibilisation sur les espèces protégées et remarquables auprès des intervenants du chantier sera réalisée avant la phase de travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Accueil temporaire (5 ans max.) des activités du MIN alimentaire actuellement localisées dans le bâtiment sud de l'actuel MIN alimentaire, avant le déménagement définitif du MIN de Nice sur le site de la Baronne à la Gaude à l'horizon 2030 (cf. dossier d'enquête publique et avis MRAE).
Au regard de la distance entre la zone de travaux et les milieux naturels protégés, et eu égard la nature des travaux qui n'auront pas de contact direct avec les milieux naturels et le site déjà imperméabilisé dans lequel nous nous inscrivons, aucune incidence particulière n'est attendue dans le cadre du projet. En outre, des mesures de réductions préalables seront adoptées comme le déploiement de kit antipollution et l'élaboration d'un plan de gestion des eaux de ruissellement, permettront de prévenir toute perturbation environnementale. En l'absence d'impact significatif, une dispense d'étude d'impact au titre de l'article R.122-2 du CE semble être justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LE CORRE

Prénom Jacques

Qualité du signataire Directeur des Infrastructures de Transport

À Nice

Fait le 0 2 / 1 2 / 2 0 2 4

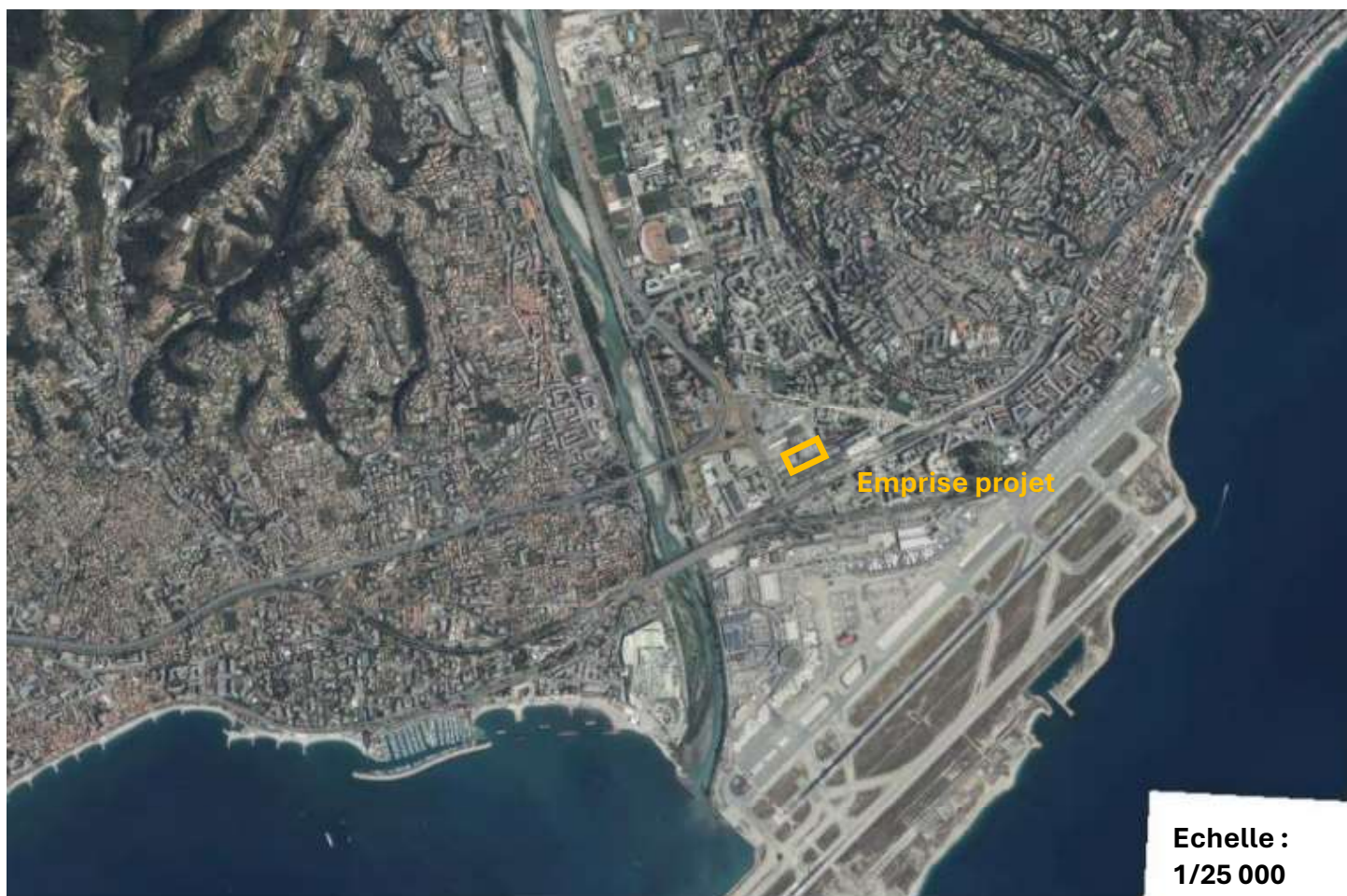
METROPOLE NICE COTE D'AZUR
06364 NICE Cedex 4

Directeur des Infrastructures de Transports

Jacques LE CORRE

Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 3 - plan de situation



Annexe 4 - photographies

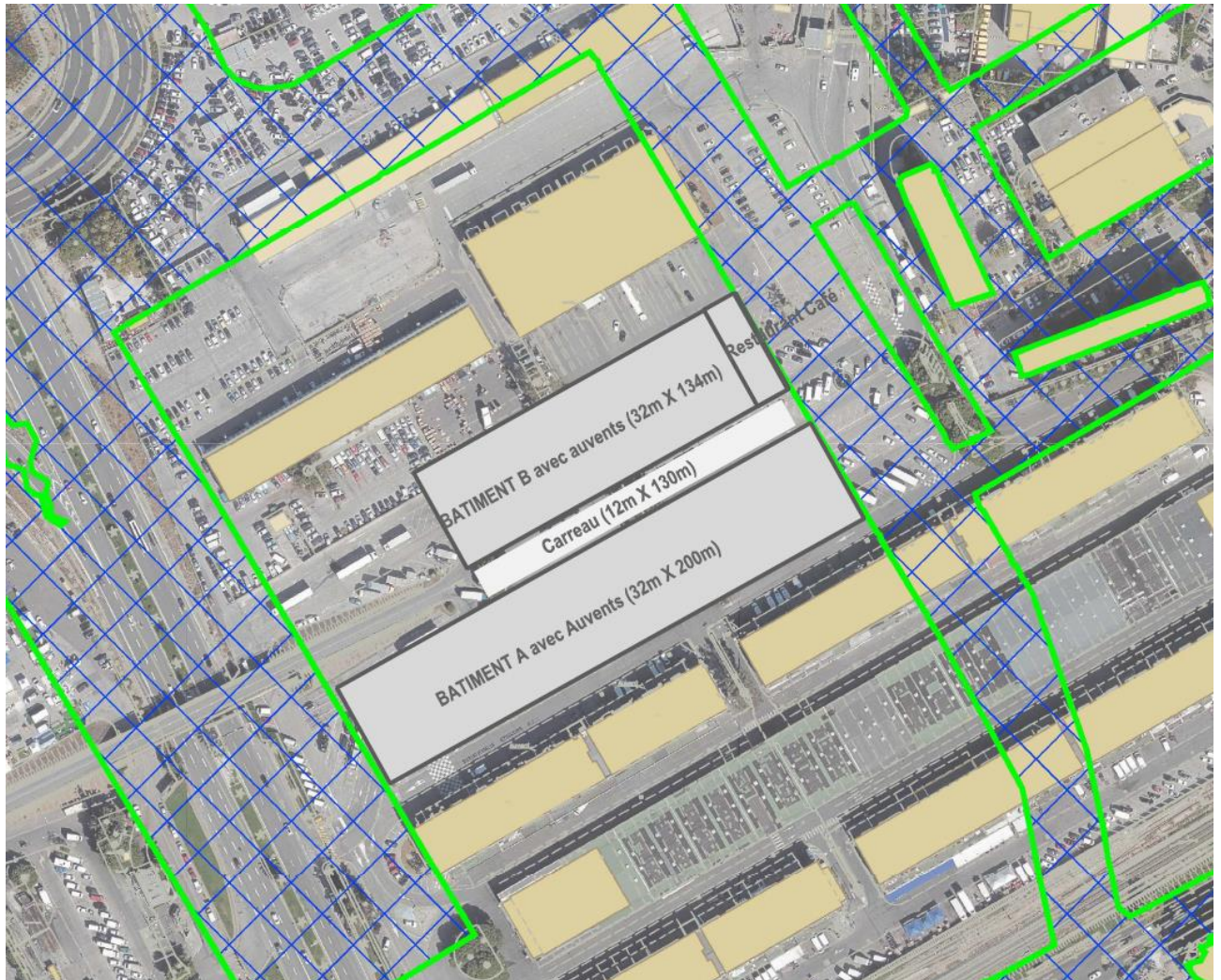


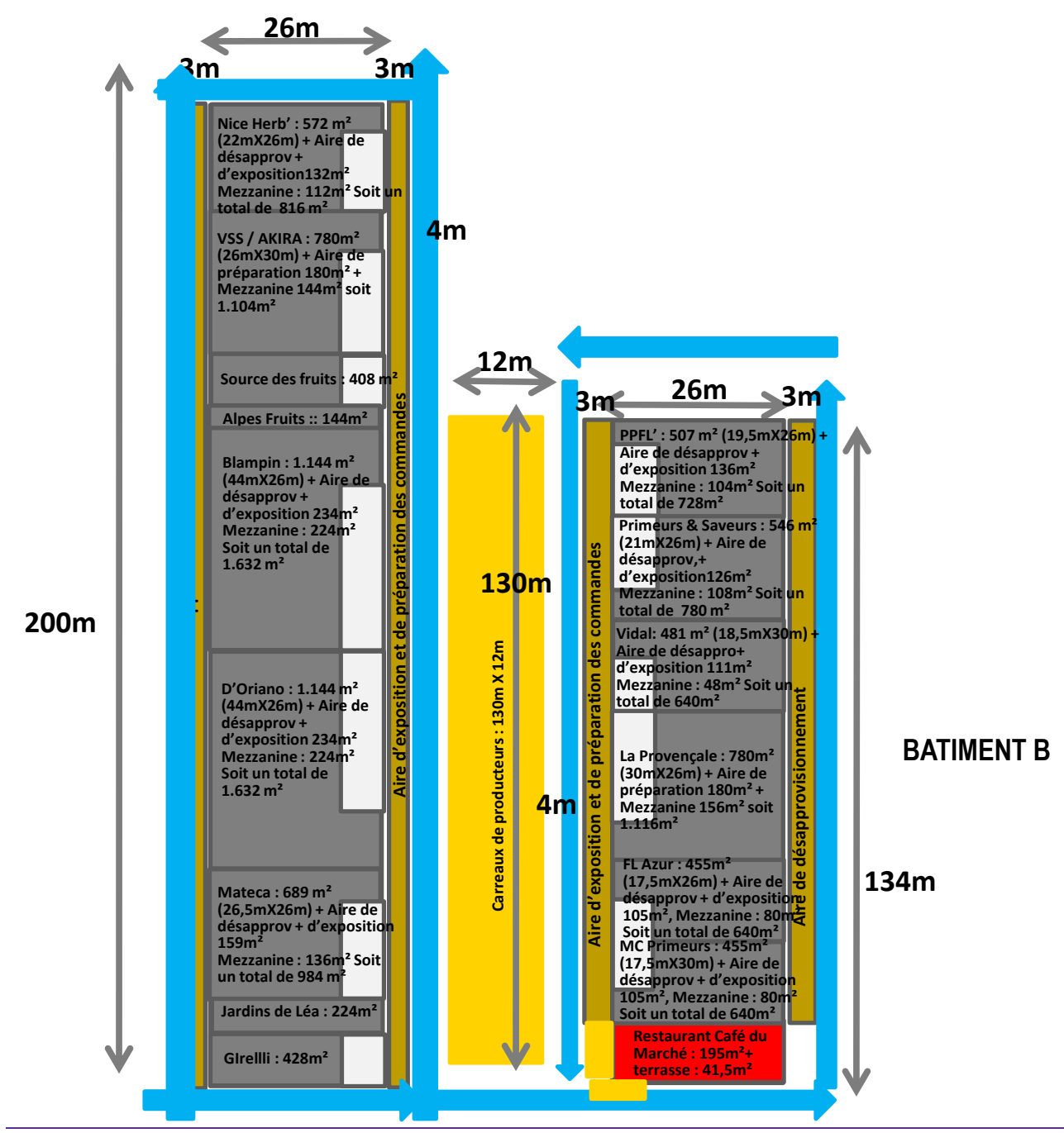
Photographies prises en juin 2024



Principes d'implantation devant être respectés concernant les contraintes du terrain, de circulations et des disponibilités en surfaces :

- Compte tenu des contraintes des îlots étanches, la programmation est envisagée sur 2 bâtiments conçu face à face pour optimiser la surface utile et offrir une dynamique de marché
- Le carreau de producteurs est envisagé en position centrale afin de permettre l'optimisation de la surface au sol tout en reconstituant une ambiance de marché
- La restauration doit être rendu le plus facilement accessible par l'ensemble des usagers





Sujet : TR: Avis AE examen Cas Par Cas

Date : 05/03/2025 à 18:25

Bonjour,

J'ai bien pris note de vos observations sur la demande d'examen au cas par cas relatif à l'opération de construction temporaire de bâtiments du MIN pour les relocaliser en vue de pouvoir engager la construction de la gare Nice Aéroport.

Pour vous permettre d'appréhender davantage le contexte du déplacement provisoire imposé par la construction de la gare (livraison attendue pour les JO d'hiver 2030) et de clarifier l'articulation entre les diverses opérations sur le site, vous trouverez ci-joint un document comprenant divers plans explicatifs.

Vous trouverez également ci-jointe l'annexe 6.

Enfin, quelques réponses à vos interrogations relatives au projet .

Concernant les bâtiments à construire provisoirement, un marché de conception-réalisation est en cours d'attribution, il permettra de définir précisément la volumétrie des bâtiments. Toutefois, le programme technique et fonctionnel contractualisé dans la consultation prévoit des bâtiments d'une hauteur de 7 m permettant l'aménagement en rez-de-chaussée d'une hauteur sous plafond de 4,50 m de surfaces de stockage et de transactions, et en mezzanine de 2,50 m de hauteur sous plafond de locaux administratifs. La longueur des bâtiments a été imposée par l'inscription dans les îlots étanches définis dans le schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble annexé au PPR inondation de la basse vallée du Var. Leur largeur répond aux besoins de surface pour le relogement des grossistes impactés.

Une trentaine d'arbres (pins et eucalyptus) doivent être abattus pour mener à bien cette relocalisation. Toutefois, ils devaient nécessairement l'être à moyen terme pour permettre la réalisation du programme de la ZAC Grand Arenas. En compensation, ce programme et le projet de gare Nice Aéroport prévoient une végétalisation et une désimperméabilisation importantes du site dans leur ensemble.

Le déménagement définitif du MIN sur le site de la Baronne (commune de la Gaude) est confirmé à l'horizon 2030-2031. Les recours sur le projet ont été purgés ; il ne reste en cours d'instruction qu'un recours devant le tribunal administratif sur l'arrêté préfectoral autorisant le démarrage des travaux. Ces derniers n'ont pas débuté, la Métropole Nice Côte d'Azur devant établir de nouveaux partenariats opérationnels.

Enfin, le dossier de demande d'autorisation environnementale de la gare Nice Aéroport est en cours d'instruction par les services de l'IGEDD. Une présentation du projet LNPCA par la SNCF sur site a eu lieu ce lundi 3 mars. L'étude d'impact a été présentée, un avis est en cours d'instruction. J'ai évoqué le présent dossier, transférée par la DREAL au niveau national. On peut regretter que le déplacement du MIN provisoire ne soit pas porté dans le dossier global du projet ferroviaire, malgré des maîtrises d'ouvrage distinctes. Il ne faisait toutefois pas partie du programme nominal de DUP, d'où un dossier distinct.

Je reste à votre disposition pour toute demande de compléments, voire pour une réunion de travail, à votre convenance.

Cordialement,

Envoyé : mardi 4 mars 2025 22:42
Objet : Re: Avis AE examen Cas Par Cas

Bonjour,

J'ai été chargé de l'instruction de votre demande d'examen au cas par cas relatif à l'opération de construction temporaire de bâtiments du MIN pour les relocaliser, en vue de pouvoir engager la construction de la gare Nice Aéroport.

Tout d'abord, la fourniture des éléments suivants est nécessaire pour compléter votre dossier :

- un plan figurant les bâtiments actuels à déplacer, leur emplacement choisi, et la gare à construire permettrait de comprendre l'organisation retenue (l'annexe 5 du dossier de cas par cas est sibylline et ne saurait valoir plan du projet, travaux, ouvrages ou aménagements),
- il manque l'annexe 6 du cerfa : plan des abords du projet à grande échelle précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau,
- la précision du nombre d'étages ou de la hauteur des deux bâtiments à construire,
- le nombre d'arbres à abattre pour cette opération.

Je viens aussi vers vous pour clarifier l'articulation des différentes opérations. Je comprends de votre dossier que :

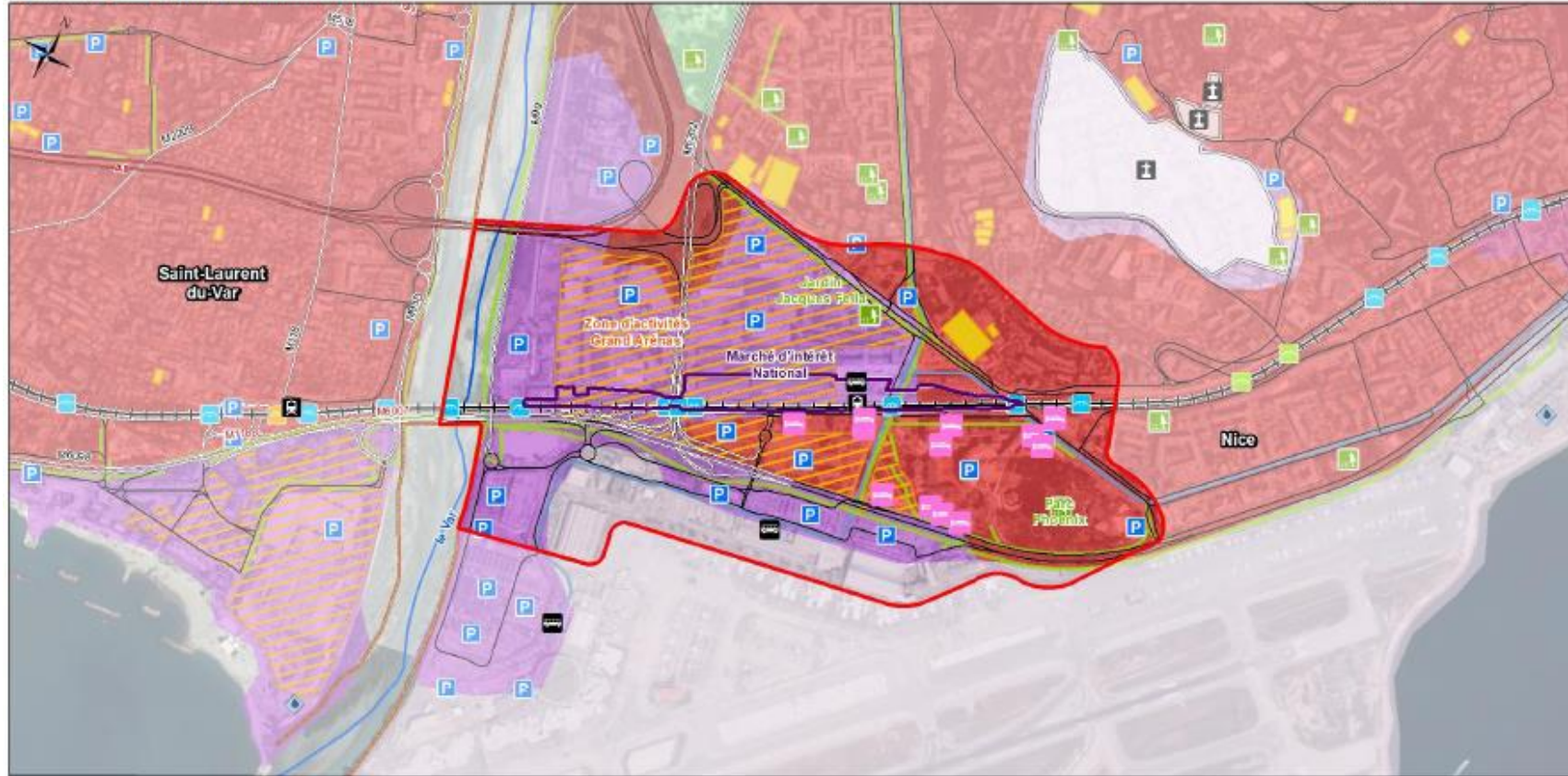
- le déménagement définitif du MIN a été l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis d'autorité environnementale (avis MRAe 2019-2463) : est-il définitivement autorisé ?
- la gare Nice Aéroport à construire a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 16 septembre dernier : où en est cette demande ? une étude d'impact de la construction de la gare Nice Aéroport est-elle faite ? prévue ? objet d'un avis d'autorité environnementale ?

La date de réception de ces éléments marquera le début du délai de 35 jours pour la prise de décision par l'Ae.

Vous remerciant par avance,

Annexe 6 – plans des abords du projet à grande échelle

Nice aéroport Synthèse des enjeux du milieu humain



Fond plan de localisation © Inria - Institut Géographique National
 Révisé le 06/04/2024 - 08/10/2023
 L'APR 0324 - C-161-101-00000
 Date: 31/03/2024
 Version: 01